



Conseil de quartier de Kerfeunteun

Compte-rendu de la plénière du lundi 11 décembre 2017

Présents : 20 membres

Invités : André Guénégan, vice-président de Quimper Bretagne occidentale chargé des transports
Stéphane Doisne, ingénieur Mobilité Inondations
Pierre Au, technicien en charge des déplacements
Alain Farges, directeur de Kéolis Quimper accompagné de 4 collaborateurs

Excusé(s) : 11 membres

Secrétaire : Jacky Frémy

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la plénière du 6 novembre 2017
2. Le plan transports 2018
3. Ateliers de discussion
4. Projet en cours
5. Informations et actualités diverses
6. Bilan de séance
7. Prochains rendez-vous
8. Information complémentaire : mesures d'accompagnement stationnement

1. Le compte-rendu de la plénière du 6 novembre 2017 est validé à l'unanimité.

2. Le nouveau réseau de transports 2018

2.1- Présentation du fonctionnement du réseau

André Guénégan, vice-président de Quimper Bretagne Occidentale chargé des transports présente l'organisation des transports collectifs urbains de Quimper Bretagne Occidentale.

En amont, rappel de la visite du dépôt QUB par 59 membres des conseils de quartier dont 18 de Kerfeunteun (visite des locaux, des matériels, de l'atelier)

Le réseau de transport de QBO :

- Des lignes urbaines et suburbaines
- Une délégation de service public (DSP) depuis plus de 30 ans : Choix politique de gestion par les entreprises spécialisées et compétentes

Nouvelle DSP (délégation de service public) avec Kéolis au 1^{er} avril 2017

- D'autres lignes interurbaines en gestion par la Région Bretagne (anciennement conseil départemental du Finistère)
- Des locaux et des matériels roulants appartenant à la collectivité
- Une volonté de déploiement de matériels à énergie propre (diester dans un 1^{er} temps) puis les bus au gaz (42 actuellement) reconnu comme un des premiers réseaux de transports développé majoritairement au gaz du Grand Ouest

Nota bene : La production de biogaz à partir des eaux usées de la station d'épuration du Corniguel inaugurée ces jours derniers, vient d'ailleurs compléter ce dispositif d'énergie renouvelable, permettant l'alimentation de 32 bus roulant au bioGNV, soit les 2/3 des bus de l'agglomération

Le réseau en chiffres :

- Dépenses annuelles de fonctionnement = 13 millions d'euros
- Recettes directes annuelles (tickets, abonnements...) = 2.5 millions d'euros
- Versement transport (recettes) = 6 millions d'euros

Nota bene : Le versement transport complémentaire est un impôt proportionnel au nombre d'employés dans l'entreprise (11 salariés au minimum) qui varie en fonction de la taille de la communauté et qui est réglementé à 1,1% maximum de la masse salariale pour une agglomération de plus de 100 000 habitants. L'ancienne communauté du Pays Glazik et la commune de Quéménéven n'avaient, jusqu'au 1^{er} janvier 2017, aucune redevance sur les transports avant leur fusion avec Quimper Communauté

- Compensation des recettes restantes par le budget principal
- Coût moyen du kilomètre parcouru = 3.80 €
- Nombre annuel de voyageurs = 5.4 millions (en progression)

Modifier ses habitudes n'est pas toujours évident pour quelqu'un qui prend très régulièrement sa voiture

- Satisfaction clientèle = 97 % sur le réseau existant
- Nombre de kilomètres annuels parcouru = 3.25 millions de km

Question : Avez-vous pris le moins disant ?

Réponse : Après 3 entretiens très pointus, nous avons pris le mieux disant des deux concurrents retenus.

Question : Pourquoi les bus ne vont pas jusqu'à la zone industrielle de Troyalac'h ?

Réponse : Cette zone appartient à la commune de Saint-Évarzec qui dépend de la communauté de communes du Pays Fouesnantais. Les transports de Quimper Bretagne Occidentale s'arrêtent sur ce secteur, au niveau de la N165.

Au vu de la diminution des deniers publics, il serait, en effet, souhaitable et plus constructif que le transport soit coordonné de manière plus générale et non en fonction d'un territoire donné, pour mieux répondre aux demandes de la population et des entreprises implantées sur les zones artisanales limitrophes.

2.2- Description générale du nouveau réseau 2018

- Film et diaporama de présentation

Contexte et objectifs :

Le conseil communautaire du 9 mars 2017 a décidé de retenir Keolis comme délégataire du réseau de transports collectifs de Quimper Bretagne Occidentale pour

la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2023.

La convention signée prévoit **la mise en œuvre d'un réseau restructuré pour juillet 2018** qui doit notamment permettre de dynamiser l'usage du réseau, prendre en compte les extensions urbaines et l'évolution du ressort territorial, mieux répondre aux besoins, tout en respectant une trajectoire financière soutenable par Quimper Bretagne Occidentale.

Le réseau restructuré, présenté en bureau, retranscrit le travail du comité de pilotage sur la période de juin / octobre 2017 et entre désormais dans une phase de communication / concertation vers les élus, les services et les usagers sur une période de 3 mois.

La convention intègre la mise en place d'un réseau « restructuré » tenant compte :

- des principales évolutions urbaines en matière d'habitat et d'économie (Kerlic, quartier gare) ainsi que des adaptations du protocole de coopération avec la Région sur l'ancien territoire de Quimper Communauté
- D'une approche financière maîtrisée des dépenses sur la durée du contrat.

Description du nouveau réseau de transport 2018

L'offre kilométrique globale du réseau restructuré s'élève à **3,25 millions de kilomètres**, proche de l'offre actuelle avec une offre, sur sa partie urbaine, fortement hiérarchisée et cadencée tenant compte des « potentiels captables » d'usagers et de la nécessité de desservir sur la durée de la DSP, de nouveaux quartiers.

Ainsi, sur la partie urbaine du réseau, l'offre optimisée tant sur les territoires traversés, que sur le tracé des lignes et le matériel employé se décompose comme suit :

- **10 lignes urbaines** en bus urbain, midibus et Bus/car de type Lowentry :
 - Fréquence 12 min (IlliQo A et B) représentant 50% des habitants sur leurs tracés ;
 - Fréquence 30 min (Ligne 1, 2 et 3) ;
 - Fréquence 30/60 min (Ligne 4, 5 et 8) ;
 - Fréquence 60 min (Ligne 6 et 7 vers Pluguffan et Plomelin).
- **1 ligne « Connexity »** en bus urbain de fréquence 30 min (boucle inter-quartiers Sud et Ouest passant par le centre-ville dans les 2 sens) ;
- **1 navette gratuite en Centre-ville QUB CITY** en minibus électrique de fréquence 20 min et de liaison Gares – Centre-ville – Centre des Congrès ;
- **1 navette Aéroport** Quimper – Pluguffan permettant aux usagers de l'avion d'emprunter le réseau de transport sur les horaires principaux (départs pour Paris de 6h40 et 10h55 ainsi que les arrivées de 10h15 et 17h40) depuis Quimper Intra-muros
- **6 lignes suburbaines** en horaires fixes et TAD selon la période de la journée par cars ou minicars (Lignes 10 à 15) desservant Locronan, Plogonnec, Guengat, Plonéis, Briec et Quéménéven (en cours d'étude) ;
- Plusieurs lignes dites « PRESTO » en heure de pointe pour les scolaires et en lien direct avec les établissements quimpérois ;
- Des services du matin QUB MAT dès 6h30 ;
- Des services de soirées QUB NOZ (mis en place depuis septembre 2017) entre 20h et 23h du lundi au samedi ;
- Des services du samedi matin existants et du dimanche gratuits à compter de

septembre 2018.

- Des mesures d'accompagnement au premier déplacement et développement des solutions d'aides à la mobilité (démarche d'initiation et d'apprentissage à l'utilisation des bus avec l'ARPAQ, le PIMMS...)

2.3- Calendrier et étapes

27 et 30 novembre 2017	Présentation détaillée aux bureaux municipal et communautaire
5, 11, 12 et 13 décembre 2017	Présentation aux 4 conseils de quartier
Janvier à février 2018	Réunions avec les élus des différentes communes
8 mars 2018	Lancement de la campagne
	Informations progressives vers tous les publics
30 août 2018	Inauguration du nouveau réseau 2018

3. Ateliers de discussion

4 groupes encadrés par un accompagnateur de Kéolis, se sont répartis dans la salle afin de discuter de situations individuelles et diverses.

4- Projet en cours :

Dans le cadre de la commission extra-municipale des noms de rue, les membres sont invités à faire des propositions 3 mois avant la date de réunion auprès de Philippe Brunou (titulaire) et Steven Bodiou (suppléant).

5- Informations et actualités diverses :

5.1- Informations générales (Ouest-France, Télégramme et Côté Quimper)

Animations

Échappées de Noël. Florilège d'émotions

Spectacles de rue, cathédrale habillée de lumière, animations au pôle Max Jacob et aux Ursulines, fest-noz, patinoire, corrida, cirque et navettes pour Locronan. Son et lumière. La cathédrale sublimée

Locronan. La cité retrouve ses couleurs de fête

Solidarité

Les restos toujours aussi indispensables

Gratuité. Des bénévoles recherchés

Les maraudes, un éternel recommencement

« Donner trois quarts d'heure de réconfort »

Bénévolat. Un engagement qui séduit les retraités

Un enrichissement pour les 65 ans et plus qui s'engagent

Voisins solidaires. Le dispositif lancé dans les quartiers

Informar la police de façon préventive, une mesure de bienveillance

Récompenses

Challenge numérique. « Wink » vainqueur

Application référençant les espaces publics accessibles aux handicapés visuels

Énergies renouvelables. QBO récompensée

Piscines, éoliens, photovoltaïque, cadastre solaire, station GNV

Citoyenneté

Ces gestes d'incivilité qui heurtent le Secours populaire

Stationnement. Ne plus dépasser les bornes

Changement au 1er janvier avec la réforme nationale
 Ils vous aident à payer votre stationnement en ville
 Pimms. Dix ans de médiation sociale
 Accompagner le public dans ses démarches auprès des administrations
 Informer la clientèle des lignes QUB et lutter contre les incivilités
 Hervé et René, les yeux et les oreilles de la ville
 Arrivée de deux agents de tranquillité publique

Mobilité

Brest-Quimper. De nouveau sur les rails
 Six trains supplémentaires par jour pour un trajet d'1h15 en moyenne
 Un an après, réouverture de la ligne Brest-Quimper
 Neuf allers-retours par jour
 Dans le bus, c'est déjà Noël !
 Bus gratuit les 17 et 24 décembre
 Bus gratuit pour le marché de Noël de Locronan

Projet

Halles neuves. « Reconquérir le cœur de ville »
 Sous les halles, le passé affleure
 Immobilier. Menaces sur les futurs chantiers

Divers

Eau: le tribunal administratif tranche
 L'eau ne sera pas coupée en cas de factures non payées.
 Eau secours satisfait de la décision de justice

5.2- Actualités de quartier

Données biométriques. Kerfeunteun équipée;
 Anticiper les demandes de passeport
 Depuis Kerfeunteun, ils vivent à fond la ville.
 « Envie d'aller travailler à pied »

6. Bilan de la séance :

Du fait que le projet transports 2018 n'a pas encore été présenté à tous les partenaires, il est rappelé aux membres du conseil de quartier de Kerfeunteun que des ajustements peuvent encore être faits suite aux remarques et aux ateliers de discussions qui seront également mis en place lors des nombreuses réunions de concertation prévues prochainement.

7. Prochains rendez-vous : (mairie annexe de kerfeunteun)

Prochain collectif : Lundi 8 janvier 2018 à 19h45

Prochaine plénière : Lundi 22 janvier 2018 à 20h

8. Information complémentaire

Mesures d'accompagnement pour le stationnement

800 communes dont Quimper sont concernées par la réforme nationale du stationnement payant sur voirie. La mise en œuvre est prévue à compter du 1^{er} janvier 2018 et permet d'adapter davantage de services au niveau local. L'objectif de ces nouvelles mesures accompagnées de services plus modernes, est de renforcer l'attractivité du centre-ville en favorisant la rotation des véhicules et de permettre aux usagers un stationnement intuitif facile d'usage.

Suite à une nouvelle interface installée sur les soixante horodateurs de la ville, 6 jeunes agents municipaux accompagnent les usagers pour rentrer les numéros de plaques minéralogiques de leurs voitures pour payer son stationnement et son forfait de post stationnement (FPS) si vous avez dépassé le temps maximum (17 euros sous 72 heures et 35 euros après). Pour information, le montant déjà réglé à l'horodateur en cas de dépassement de durée se soustrait du montant FPS.

Des innovations viennent compléter les mesures favorisant l'attractivité déjà mises en œuvre (gratuité à partir de 17h, mise en place du ¼ d'heure gratuit, bus gratuit le samedi matin) telles que :

- le bénéfice du ¼ d'heure gratuit journalier sera désormais disponible le matin et l'après-midi, soit deux fois dans la même journée.
- la mise en place de bornes arrêt-minute à feux de signalisation permettra le stationnement gratuit pour une durée de 30 minutes. Deux zones sont en test à compter de la mi-décembre : 2 places, Place Alexandre Massé et 2 places, rue du Parc.
- le paiement du stationnement pourra être opéré de façon dématérialisée, soit via un portail internet, soit via une application smartphone disponible à partir de février 2018.

L'application mobile Whoosh nécessitant un Smartphone ou un ordinateur, facilitera le paiement de votre stationnement :

- Un moyen de paiement supplémentaire, simple et rapide.
- La possibilité de payer, de prolonger et d'interrompre son ticket à distance.
- Un confort d'utilisation optimal et une alternative crédible au manque de monnaie.
- Une alerte de fin de stationnement bien utile.
- Un suivi des dépenses facilité.
- L'assurance d'un paiement sécurisé en mode Vente à Distance par carte bancaire

Cette application est déjà utilisée dans plusieurs villes françaises et Européennes.

De plus, un tarif unique de 32 euros par mois au lieu de 64 actuellement pour les non-résidents (soit 1 euro par jour) sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018 sur les parkings De Lattre de Tassigny et du Steir pour les salariés du centre-ville. Vous pouvez vous inscrire sur la liste d'attente au numéro suivant : 02 98 64 92 55.

Remarques supplémentaires :

- 1% des usagers sont concernés par le forfait post stationnement à Quimper
- sur un an, nous avons environ un million d'usagers payant le stationnement
- le stationnement reste gratuit entre 12h et 14h
- lorsque vous arrivez sur les places d'arrêt-minute en fonction de 9h à 19h (y compris entre 12h et 14h), elles détectent votre présence et gèrent la durée de votre stationnement qui ne peut normalement dépasser 30 mn (courses rapides). Sinon, elles passent au rouge avec le risque d'être verbalisé.
- Les bornes arrêt-minute ont été placées aux abords de la zone piétonne afin d'éviter un surplus de circulation au centre-ville historique.

- Obligation de rentrer sa plaque minéralogique dans l'horodateur permet de prolonger son temps de stationnement quel que soit l'endroit où vous êtes en ville.
- vous avez la possibilité d'associer votre carte bancaire à votre plaque minéralogique, vous évitant ainsi de rentrer en permanence votre numéro de plaque. Attention : une carte bancaire = une même plaque d'immatriculation.
- Les horodateurs sont prévus pour accepter les paiements par simple contact.
- Si vous payez pour la durée maximum de deux heures par exemple et que vous repartez avant, l'application Whoosh vous permettra d'être débité uniquement du temps de stationnement effectif si vous annulez la durée, l'argent n'étant débité qu'à la fin du stationnement utilisé.
- Vous pouvez avoir un état de vos dépenses chez vous sur votre ordinateur, comparable à l'utilisation de l'autoroute par carte.

Récapitulatif des questions posées :

Question : On ne peut mettre de ticket dans sa voiture si on est à l'autre bout du centre-ville ?

Réponse : le ticket est maintenant dématérialisé, vous évitant ainsi de retourner à votre voiture.

Question : Comment fait-on pour contrôler ?

Réponse : Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ont à leurs dispositions un appareil numérique portable sur lequel sont recensés tous les noms de rues de la ville, mais aussi les marques et modèles automobiles, seule la saisie de la plaque minéralogique se fait manuellement.

Question : En cas de conflit ?

Réponse : Vous pouvez garder le ticket si vous le demandez, ne serait-ce que pour avoir un reçu pour justifier de vos frais auprès de votre employeur par exemple.

Question : Combien de temps est conservée l'information dans votre système informatique ?

Réponse : Tout est contrôlé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Nous n'avons pas de lien entre la plaque minéralogique et l'identité de la personne.

Question : Si on a plusieurs véhicules et une seule carte bancaire, quelle plaque va être enregistrée sur l'horodateur ?

Réponse : Avec l'application, il vous suffira de cocher la bonne plaque sur l'horodateur.

Question : Allez-vous étendre les bornes arrêt-minute ?

Réponse : Cette demande assez onéreuse, répond à un besoin. Nous verrons par la suite si nous devons l'étendre.

Question : A quelles heures sont ouverts les parkings couverts ?

Réponse : 24h/24h pour tout abonné et toute personne disposant d'un ticket valide.

Question : Peut-on toujours payer en espèce ?

Réponse : Oui, mais l'horodateur ne vous rend pas la monnaie.

Fin de la réunion à 22h30.
Bonnes fêtes de fin d'année à tous.
Le secrétaire de séance
Jacky Frémy